



AMSOL

Association des Entreprises de semences de plantes oléoprotéagineuses

Juin 2001

Campagne colza 2001/2002

Démarche commune des semenciers colza en regard des questions de présence fortuite d'ogm dans les lots de semences de colza

Dans l'attente de fixation par la Commission Européenne d'un seuil de présence fortuite d'ogm dans les lots de semences de variétés conventionnelles, les semenciers comprennent les attentes exprimées par leurs partenaires distributeurs et les producteurs.

Les sociétés semencières ont mis en œuvre tous les moyens nécessaires pour minimiser la présence fortuite d'ogm dans les semences produites en 2000-2001 et sur l'ensemble des commercialisations mises sur le marché été 2001.

Ces mesures, prises de façon volontaire par l'ensemble des semenciers colza membres de l'Amsol, se traduisent notamment par les actions suivantes :

- au niveau des semences de base : tous les lots de semences de base mises en terre en 2000 ont été contrôlés par PCR,
- au niveau de l'implantation des champs de production de semences : suivi renforcé (précédents culturaux, isolement, gestion du parcellaire, visites...),
- au niveau de l'usine : tous les lots sont tracés. Il n'y a pas de mélange possible avec du colza ogm issu des expérimentations qui suivent un cahier des charges strict et un itinéraire physiquement séparé du process de production-fabrication.

Ces dispositions viennent renforcer les règles de production et pratiques en vigueur concernant les semences certifiées et répondant aux besoins de traçabilité de la filière. Elles s'inscrivent dans un contexte dans lequel il n'y a pas de variété de colza transgénique commercialisée pour la culture en France.

Cependant, les semenciers ne peuvent garantir formellement des semences de colza totalement indemnes d'ogm ainsi que l'a souligné le Conseil Scientifique des Plantes (document de référence : SCP/GMO-SEED-CONT/002-Finalr0 9 march 2001), consulté par la Commission Européenne sur présence fortuite d'ogm dans les semences conventionnelles.

Par ailleurs, concernant les seuils de présence fortuite d'ogm, la seule réglementation existante concerne les ingrédients alimentaires pour lesquels l'obligation d'étiquetage a été fixée à partir de 1% de présence fortuite d'ogm.

Aujourd'hui, il n'existe pas encore de méthode d'analyse normalisée et officielle de présence et de quantification d'ogm dans les semences conventionnelles. De ce fait, les semenciers ne fourniront pas d'analyse PCR.

Dans ce cadre, le fait de garantir sur les contrats de vente de collecte un colza exempt d'ogm relèvera de la responsabilité individuelle et exclusive du collecteur.